# Histoireet Archeologie spadoises. Musee de la Ville d'Eaux Villa l'oyale Marie-Henriette SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



L'ancien moulin au centre de Spa

Décembre 1978

Musée de la Ville d'Eaux Avenue Reine Astrid, 77 4880 SPA

DECEMBRE 1978

#### BULLETIN Nº 16

#### EDITORIAL

La fin d'une année, c'est toujours un peu le temps des bilans. S'il est peut être déjà prématuré de citer des chiffres -ce sera pour notre Assemblée générale de février 1979- on peut, sans risquer un quelconque démenti, affirmer que notre ASBL a de multiples raisons d'être satisfaite de ses activités pour l'année écoulée.

Le premier motif de notre contentement -de notre fierté peut êtrela fidélité de nos membres même si un petit nombre a encore omis de payer sa quote-part et si d'autres ont parfois tardé à le faire mais aussi le souci que beaucoup ont eu à se faire d'ardents propagandistes. Souvenons-nous en effet que de 1975 où nous comptions quelque 200 membres, nous atteignons en cette fin 78 le nombre assez impressionnant de plus de 600 soit une progression de + 100 membres chaque année.

Le second est évidement le succès de nos expositions et en particulier celui de celle que nous avons organisée cette année sur le sujet passionnant mais ingrat qu'était la promotion de nos Fagnes. Elle n'a été possible que grâce à la collaboration enthousiaste et compétente de nombreuses personnes. Qu'elles en soient remerciées comme tous ceux qui nous aident à réaliser ces bulletins de plus en plus appréciés.

Noblesse oblige et nous devons dans l'avenir de ne pas décevoir tous ceux qui nous font confiance. Nous réussiront s'ils nous soutiennent, chacun au mieux de ses moyens et en temps voulu.

Il est en effet parfois malaisé de provoquer le'déclic' qui transforme une bonne intention en action positive. Lorsque nous planifions un thème d'exposition, nous faisons systématiquement appel par la presse locale à tous ceux qui voudraient, fouillant leurs tiroirs et leur grenier, nous aider. Chaque fois, ou presque, les jours passent et l'angoisse nous prend car quelques soient les richesses, parfois igôrées, de nos réserves, on se sent démuni et c'est alors, à la dernière minute et parfois plus tard encore, que chacun se réveille et 'découvre' l'objet, le document, l'iilustration qui enrichiront

#### RECTIFICATION

Monsieur G.R. de LAME nous a adressé la lettre reprise ci-après :

G.R. de LAME

4880-SPA, le 11 septembre 1978

San Carlo

av. Prof. Henrijean, 1

Monsieur le Secrétaire,

C'est avec une grande surprise que je lis dans votre Bulletin de septembre, page 111, l'article "In Memoriam", consacré à feu mon cousin Jean de WALQUE, qu'il était le petit-fils de Gustave de WALQUE, savant géologue, professeur à l'université de Liège.

Mon cousin était le pe**ti**t-fils de Fran**çoi**s de WALQUE, professeur à l'Université de Louvain. Il n'était donc que le petit-neveu de Gustave, le petit-fils étant moi-même.

Pour l'exactitude de votre information, je vous saurais gré de faire paraître la présente rectification dans votre prochain bulletin. Je vous en remercie.

Très sincèrement

G.R. de LAME

#### SPA DANS LES SOUVENIRS DE MATHIAS ERZBERGER

Mathias Erzberger, né en 1875, assassiné à Griesbach (Forêt Noire) le 26 août 1921, était député du Centre catholique au Reichstag. Il exerça au début de la guerre 14-18 les fonctions de chef des services de propagande de l'Empire allemand. Devenu pacifiste au cours des dernières années du conflit, il fut le promoteur de la résolution de paix votée par le Reichstag le 19 juillet 1917. Le 4 octobre 1918 il fut désigné comme sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères dans le cabinet de Max de Bade. Sa volonté de voir l'Allemagne se conformer sincèrement aux traités de paix lui valut d'être considéré par les nationalistes allemands comme antipatriote et c'est sous leurs coups qu'il tomba.

En 1921, année de sa mort, les éditions Payot ont publié la traduction française de ses "Souvenirs de Guerre" (4) A l'occasion du soixantième anniversaire de l'armistice de 1918, nous y avons cherché les passages qui intéressent Spa, en recourant aussi à d'autres ouvrages qui permettent de mieux situer les faits.

# 1) La période du Grand Quartier Général à Spa

Le travail de J. Macquet (1) nous apprend que le GQG alle - mand se fixe à Spa dès le 8 mars 1918. Le 12 mars, le kaiser Guil-laume II s'installe à la Fraineuse. Le commandement militaire siège à la Villa Royale. Hindenburg et les bureaux d'Etat-Major occupent l'Hôtel Britannique, mais la résidence de Hindenburg sera Sous-Bois tandis que celle de Ludendorf sera Hill Cottage.

Au mois de mai se situe une importante réunion que ne cite pas Erzberger (1,3) Entre le ler et le 12 mai viennent conférer à Spa avec Guillaume II l'empereur d'Autriche (ler et 12-5), le Kronprinz, le prince héritier de Bulgarie, l'amiral von Tirpitz, les rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, un délégué du gouvernement turc et le chancelier von Hertling. Ecoutons Macquet à propos des dispositions imposées à cette occasion aux habitants de Spa:

"Tous les habitants de cette place (la place de la Gare) ont été i sommés de quitter leurs maisons pendant une heure, car la police l'allemande ne leur permet pas d'assister à la parade militaire orga"nisée à la gare en l'honneur de Sa Majesté austro-hongroise.

"L'hôte attendu par les autorités allemandes arrive effectivement " entre 8 h. et 8 h.30. Il est reçu par le Kaiser et son état-major. " Sous la pluie drue qui tombe, la parade militaire a lieu aux sons " d'une fanfare, puis six autos fermées traversent la ville, se di-" rigeant vers le Neubois. "

La conclusion de ces entrevues fut, semble-t-il, d'entériner l'échec des offensives allemandes de mars et avril sur le front ouest, mais de décider néanmoins la poursuite de la lutte à outrance.

Ce ne dut pas être dans l'euphorie néanmoins. Erzberger nous confie qu'à la mi-août l'Autriche-Hongrie, tirant la conclusion des échecs militaires, veut conclure la paix à tout prix en automne. Il faut dire que l'offensive allemande de juillet en Argonne vient à son tour d'échouer.

Macquet signale du 12 au 16 août de nouvelles réunions à Spa. Sous la présidence de l'empereur se tiennent à l'Hôtel Britannique de grandes assises auxquelles prennent part le Kronprinz de Bulgarie, Hindenburg, Ludendorf et l'empereur d'Autriche-Hongrie. Le haut commandement y aurait avoué que la poursuite de la guerre n'a plus de sens (2) Erzberger rapporte que l'empereur Charles d'Autriche demande au Kaiser une paix immédiate. Par Erzberger encore nous savons qu'en septembre les députés sociaux-démocrates réclament la présence de l'empereur à Berlin. "C'est là sa place, c'est là que "les décisions doivent être prises et non au GQG." Ce dernier est de moins en moins optimiste: le ler octobre il estime que le front peut être percé d'un moment à l'autre et il réclame des pourparlers de paix sur la base des 14 points du président Wilson. Le 4 octobre Erzberger devient sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères.

Quant au Kaiser, il rentre en train à Spa le 30 octobre, campe dans son wagon jusqu'au 3 novembre puis s'installe à la Fraineuse.

# 2) Les négociations de l'armistice de Rethonde.

Le 6 novembre 1918 Erzberger est désigné par le gouvernement de Berlin pour prendre la direction des négociations d'armistice et il reçoit à cette fin les pleins pouvoirs en blanc. Dès le 7 novembre il arrive à Spa par train spécial, accompagné de membres du GQG. Il y consulte aussitôt le représentant de l'Office des Affaires



Spa. Place de la Gare. 1918. Réception d'un haut personnage.



Hindenburg, Skoropadsky, Hetman d'Ukraine, Ludendorff, au Neubois à Spa, 1918.

étrangères. Président de la Commission allemande d'armistice, Erz - berger choisit comme compagnons le général von Winterfeldt, ancien attaché militaire allemand à Paris, le comte Oberndorff et le capitaine Wanselow. Erzberger rencontre Hindenburg et quitte Spa vers midi - Macquet dit vers 10 h. - avec ses compagnons. Cinq voitures automobiles porteuses de drapeux blancs les transportent mais peu apros le départ deux autos sont accidentées et les parlementaires poursuivent le voyage dans trois voitures. L'itinéraire est le suivant: Chimay ( atteint à 18 h. ), Trélon ( atteint à 19 h.30), passage du front allemand à 21 h.30.

La première entrevue avec le maréchal Foch a lieu le vendredi 8 novembre à 10 h. à Rethonde, dans la forêt de Compiègne.

Revenons un instant à Spa. Le Kaiser passe à Red Castle ( avenue de Barisart ) la nuit du 8 au 9 novembre et déclare abdiquer en tant qu'empereur dans la journée du 9 novembre ( 1 ) La déclaration en aurait été faite à l'Hôtel Britannique. Guillaume II souhaite rester néanmoins sur le trône de Prusse, mais Max de Bade annonce une double abdication avant de céder la chancellerie au socialiste Ebert. Ce sera seulement le 28 novembre, dans son refuge des Pays-Bas, que le Kaiser signera effectivement l'acte d'abdication.(5) Il a passé dans son train, en gare de Spa, la nuit du 9 au 10 novembre et a quitté Spa et le Belgique le 10 novembre en voiture automobile.

Il était temps. Dès le 10 novembre ( l ), les soldats allemands défilent dans les rues de Spa derrière le drapeau rouge tandis que les spadois arborent des drapeaux alliés que les autorités civiles font enlever, de peur d'incidents avec les troupes occupantes. Le 11 novembre, le conseil des soldats signale par affiche qu'il prend la responsabilité du maintien de l'ordre. ( l )

Dès le 9 novembre à 19 h. Erzberger et ses amis connaissent, à Rethonde, la nouvelle de l'abdication de leur souverain. Le 11 novembre, à 5 h. du matin, Erzberger, von Winterfeldt et Wanselow signent pour l'Allemagne la convention d'armistice qui prendra cours six heures plus tard. Le jour-même, à 10 h.30, le président de la délégation allemande est en mesure de confier au capitaine Geyer l'acte officiel d'armistice avec la carte montrant les zones à évacuer par les troupes du Kaiser. Pour gagner du temps le capitaine



La retraite allemande en novembre 1918 (négatifs R. QUIRIN).



officiers français arrivent à Spa comme délégués au GQG allemand.

Macquet signale pour chaque commission de Spa le nom des membres et le logement assigné à chacune: la mission française, dirigée par le général Nudant, occupe le Neubois et Nivezé-farm. La Mission anglaise (ganaral Haking) est logée à Hill Cottage, ainsi qu'à la Villa Bel Air. La mission américaine (général Rhodes) est installée à Sous-Bois et la mission belge (général Delobbe) occupe la Fraineuse. Quant à la Commission allemande citée plus haut, elle est logée au Grand Hôtel Britannique.

Les troupes allemandes se repliant au-delà du Rhin défilent à Spa du 17 au 24 novembre. Les premières troupes alliées entrent à Spa le 29 novembre: il s'agit d'un régiment anglais ( 1 )

# 3) Les prolongations de l'armistice

Le 7 décembre 1918, Erzberger reçoit des nouvelles de la Commission d'armistice de Spa et est averti que c'est à Trèves, les 12 et 13 décembre, qu'il rencontrera Foch pour la seconde fois et ce, afin de prolonger l'armistice. Les membres de la Commission d'armistice siégeant à Spa gagnent Trèves également. Il est décidé par Foch et les négociateurs que des experts économistes se joindront aux délégations de Spa pour discuter du rétablissement du libre trafic entre les deux rives du Rhin. Les conversations de Trèves se tiennent dans le wagon qui a servi de cadre aux entrevues de Rethonde. Lors de la seconde entrevue, le 13 décembre, on décide de ppolonger l'armistice du 11 novembre d'un mois au moins et même jusqu'à la conclusion de la paix si les puissances de l'Entente sont d'accord sur ce point.

Erzberger retrouve Foch à Trèves le 15 janvier 1919. Le généralissime des alliés souligne que les délégués financiers de l'Entente sont allés à Spa traiter leurs questions propres. C'est alors que l'Entente annonce sa décision de créer sur la rive droite du Rhin une quatrième tête de pont, en face de Strasbourg.

La troisième et dernière prolongation d'armistice fut décidée à Trèves le 4 février 1919 par les mêmes personnalités.

4) Spa encore dans les souvenirs d'Erzberger

En mars 1919, c'est de Spa qu'Erzberger reçoit des nouvelles relati-

ves au débarquement à Dantzig de l'armée polonaise du général Haller.

Le 3 avril 1919, Erzberger, désigné comme plénipotentiaire, rencontre à Spa une nouvelle fois le maréchal Foch. Le délégué allemand arrive dans notre ville le 2 et loge dans son train. Les entretiens ont pour théâtre le Neubois, dans la chambre même - du moins Erzberger le croit - où le Kaiser a abdiqué. Le bourgmestre de Dantzig est venu à Spa pour la circonstance, car on doit discuter du port qui assurera le ravitaillement de l'armée polonaise. Stettin est finalement désigné plutôt que Dantzig, ce qui satisfait les délégués allemands.

Erzberger dirigera la Commission allemande d'armistice jusqu'à ce qu'il soit promu ministre des finances. Quant à von Winterfeldt, très apprécié d'Erzberger, il a démissionné au début de février 1919 déjà, " pour protester contre les continuelles violences exer- " cées contre son pays ".

Le 23 mai 1919, Spa sert de cadre à des pourparlers réunissant la délégation allemande désignée pour Versailles et plusieurs ministres allemands parui lesquels Erzberger.

#### $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$ $\mathbf{X}$

L'ouvrage se termine par le tableau que brosse Erzberger des âpres discussions entre partis allemands qui précédèrent la signature du traité de Versailles. Il énumère les attentats dont il fut ensuite la cible: celui fomenté par les membres de la Reichswehr, le bombardement de son cabinet de travail au ministère des Finances et enfin la grenade à main qui devait éclater dans sa chambre à coucher. Nous avons dit plus haut qu'un quatrième attentat lui fut fatal. Quant à Foch, il devait venir à Spa une seconde fois en 1920 pour la Conférence de la Paix: la répartition entre les pays alliés des réparations allemandes serait à l'ordre du jour et les plus hauts dirigeants des gouvernements de l'Entente seraient nos hôtes. De mars 1918 à juillet 1920, Spa fut bien le théâtre de décisions et d'événoments importants. (6)

Dr André Henrard.

# BIBLIOGRAPHIE

- 1.- Administration communale de Spa, Secrétaire J. Macquet Spa pendant la Guerre 1914-1918 Bruxelles, Impr. van Buggenhoudt, 1919, 274 pp.
- 2.- Atlas historique
  Traduction du D.T.V. Atlas zur Weltgeschichte Deutsches
  Taschenbuch Verlag München
  Imprimé à Milan pour les éditions Stock en 1975 605 pp.
- 3.- Comité de Presse de la Province de Liège
   Guillaume II et le GQG allemand à Spa
   Edit. Printing C° Liège 1920 15 pp.
   ( publié à l'occasion de la Conférence de Spa, juillet 1920 )
- 4.- Erzberger M.
  Souvenirs de Guerre
  Payot, Paris, 1921, 437 pp. + table
- 5.- L'Illustration Album de Guerre 1914-1918 Paris 1923, 2 tomes, 1311 pp.
- 6.- Pierro Lafagno
  Spa et les Français
  Spa les Cahiers ardennais 1968 50 pp.

# LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE DE SPA (5-16 juillet 1920 )

Après l'armistice du 11 novembre 1918, il apparut que la Framce n'était pas en mesure de dicter seule la paix à la Conférence de Paris en 1919. Celle-ci fit apparaître de graves divergences entre les alliés, et le Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, laissa en France autant de rancoeurs qu'en Allemagne. Endormie par le slogan " L'Allemagne paiera ", la France s'abandonna à l'illusion des réparations, présentées comme une panacée à la crise économique et financière. Elle n'avait pu obtenir l'annexion de la Rhénanie, réclamée par les milieux militaires; elle dut se contenter d'une ga rantie anglo-américaine en cas de nouveau conflit avec l'Allemagne. Comme le Sénat américain refusa de ratifier le Traité de Versailles, la garantie américaine fut aussitôt perdue et le Royaume-Uni retira la sienne. Le problème des " réparations " demeurait en suspens. Après de nombreuses et longues négociations, les puissances Alliées, vainqueurs de la "Grande Guerre "décidèrent de régler une bonne fois cette épineuse question, ainsi que la formation de la " nouvelle " armée allemande, la dissolution des organisations paramilitai res allemandes et la répartition entre les Alliés des sommes à recevoir au titre (incontesté) des fameuses "réparations."

#### LE CHOIX DE SPA

Il fallait donc contraindre l'Allemagne à appliquer le Traité de Versailles signé un an auparavant. A première vue on peut certes se demander s'il y avait un motif sérieux de réunir à Spatous les diplomates des nations victorieuses et de l'Allemagne "vaincue". Il semble que notre ville d'eaux avait des titres sérieux (et symboliques) pour recevoir en ses murs les importantes délégations étrangères qu'elle postulait. Spa, cité balnéaire au passé prestigieux, d'un pays première victime du déclenchement de la première guerre mondiale, avait été dès mars 1918 le siège du Grand Quartier Général allemand avec notamment le maréchal von Hindenburg et le non moins célèbre général Lüdendorff, comparés alors aux dioscures. Cette présence suscita celle du kaiser Guillaume II, de son entourage et des hauts dignitaires des "puissances centra les " - à l'origine " la Triplice " -, rejoints ensuite par la Tur-

quie et la Bulgarie, les " Alliés " étant alors désignés par l'"En - tente."

C'est à Spa ensuite que, après la grande offensive qui devait, pen - sait-il, conduire l'armée impériale à la victoire finale, grâce à sa puissance fortement accrue par le retour de Russie (Traité de Brest-Litovsk) de troupes et de matériel, que Lüdendorff enregistra la défaite inéluctable, le 8 août 1918. C'est à Spa encore que l'abdica - tion du kaiser a été négociée et obtenue, que la demande d'un armistice fut lancée au maréchal Foch, par sans-fil, à partir du château Beaumont à Balmoral. C'est à Spa toujours que siégea la Commission d'Armistice créée après la cessation des hostilités. Cet enchaîne - ment d'événements marquants semble avoir été successivement voulus pour s'intégrer dans l'histoire de Spa.

#### L'ACCUEIL DE SPA

Etant donné les possibilités d'hébergement qu'offrait la ville d'eaux et pour recevoir dignement, dans un confort valable auquel les hauts personnages annoncés étaient habitués le ministère des Affaires étrangères de Belgique et le Gouvernement provincial chargèrent une commission, nantie d'un budget presqu'illimité, d'approprier tous les bâtiments publics, sinsi que d'autres ( villas, hôtels particuliers etc. ) destinés au monde diplomatique, attachés de presse, traducteurs, secrétaires etc. Pour réaliser cette mission, des spé cialistes de tous les corps de métiers ( il en vint des quatre coins du pays et surtout des Flandres ), en plus des artisans locaux, travaillèrent sans relâche: peintres, tapissiers-garnisseurs, plombiers, jardiniers, personnel d'hôtels, des P.T.T. ( renforcé ) etc. aména gèrent les lieux avec habileté et compétence. Un groupe de gendarmerie, sous les ordres du commandant Dumont (originaire de Stoumont mais auparavant domicilié à Spa ) fut affecté en sus de la police spadoise à la surveillance de la périphérie et à la protection des hôtes illustres séjournant en notre ville. Cette dernière, au début de juillet, reluisait comme un sou neuf aurait-on pu dire: voirie remise en état, drapeaux et oriflammes nombreux, arborés un peu par tout, éclairage public, notamment au gaz, grandement amélioré. Nous nous souvenons de l'excellent effet que produisaient les réverbères, tant durant la journée que dès la tombée de la nuit, avec des cor -

beilles joliment fleuries sous la coupole abritant leurs manchons incandescents, ainsi que de l'aspect inattendu que présentait l'établissement des bains badigeonné intégralement d'un jaune intense, couleur des chicorées sauvages en fleur dans les prairies au printemps. Les promeneurs dans les sentiers de la montagne d'Annette et Lubin con templaient intrigués cette massive construction semblable à une énorme motte de beurre.

Dans cette ambiance d'un Spa nouveau, la foule venait chaque jour très dense, non seulement de Belgique mais des pays limitrophes. Elle venait parce qu'en cette petite ville il se passait quelque chose et surtout dans l'espoir d'apercevoir les grands chefs d'Etats qui avaient tonu le devant de la scène internationale pendant une période réellement épique et cruciale. L'envoyé spécial de LA MEUSE, dithy rambique, écrivait: "La jolie cité balnéaire liégeoise, notre Spa, " " reçoit des milliers de visiteurs. D'innombrables autos amènent " une foule d'élégantes et gentilles dames, de nombreux sportsmen, " tandis que trains et trams, sans discontinuer, déversent sur les " quais de la gare ou le long des rues des théories imposantes de " bourgeois désireux de s'amuser et aussi de voir les hautes person-" " nalités rassemblées à Spa." " Il n'y a pas à dire, la réclame faite à notre jolie Perle des Ar- " dennes par la tenue de la CONFERENCE attire la masse qui aime " bien vivre, bien se soigner, se reposer, s'amuser. Ici les con -" certs, les sports en plein air, les attractions multiples sont " très variés et très suivis. Le sympathique comte de Béarn, con -" cessionnaire du Casino, a fait cette année des efforts intéres -" sants, sussi le succès n'a-t-il pas tardé. Les courses à l'hippo- " " drome de la Sauvenière ont attiré un nombreux lot de spectateurs " et de sportsmen. En ville, le Casino ouvrait la série de ses thés " " dansants; la grande salle des fêtes, ravisamment garnie de tables " " fleuries et bondée l'élégantes dames, de charmantes demoiselles " et d'empressés jeunes gens du monde, de l'armée et de la diploma- " " tie. Aussi les danses sur le rythme de l'orchestre où la cacopho- " " nie américaine de l'excellent jazz-band ont-elles été animées. En " " soirée, public également très nombreux pour applaudir les artis - " " tes des spectacles figurant aux programmes où brillait notamment " le nom de la grande cantatrice Delna et l'orchestre symphonique 11

" habilement dirigé par le maëstro Georges Lagarde. Des bals clô - "

" turent la série des fêtes. Voilà un bilan magnifique: la vie spa-"

" doise durant la Conférence est brillante et ses manifestations

" connaissent un véritable succès."

Description qui nous rappelle le "Congrès s'amuse ", à Vienne, en 1815, réglant le sort des conquêtes napoléoniennes et assurant à l'Europe (sauf 1830-1839 en Belgique), quarante années de tranquillité.

# LES DELEGATIONS ET LIEUX DE SEJOUR

L'empira britannique au ... Grand Hôtel Britannique ( cela va de soi ): 75 personnes ( de loin la délégation la plus importante), avec MM. Lloyd George, premier ministre ( et qui fut réellement le grand homme de la conférence, tel Talleyrand à Vienne ), lord Curzon, secrétaire du Foreign Office, maréchal Wilson, amiral sir E. Charlton etc.

FRANCE: 42 personnes, avec MM. Alexandre Millerand, président du Conseil, François-Marsal et le Troquer, ministres etc. aux châteaux du Neubois (9 occupants y compris les experts militaires et navals; maréchal Foch, général Weygand etc.), du Haut-Neubois avec M. Dubois, expert principal etc., le reste de la délégation logée à l'Hôtel de Laeken.

ITALIE: 21 personnes, avec le comte Sforza, ministre des Affaires étrangères, général Mairetti, amiral Grassi etc., logés au Château de la Heid du Pouhon et aux hôtels de Balmoral et du Golf.

JAPON: 14 personnes, avec le comte S. Chinda, ambassadeur à Londres, général Wanatabe, amiral Iada etc., installés en partie à l'Hôtel de l'Europe et à la Résidence Brighton.

POLOGNE: 25 membres à l'Hôtel Balmoral, avec M. Patek, chef de la délégation.

GRECE: 12 personnes descendues à l'annexe de l'Hôtel Britannique, en face de ce dernier, avec M. Eleuthère Venizelos, président du Conseil, M. Politis, chef de Cabinet etc. plus officiers et ami - raux.

PORTUGAL: 6 personnes, placées à l'Hôtel de l'Europe, avec le Dr Alfonso Costa, ancien président du Conseil des Ministres, lieutenant Alfredo da Cruz, Noriente ancien secrétaire général à la Confé-

rence de la Paix etc.

TCHECO-SLOVAQUIE: 5 personnes, à la Villa Madeleine, avec MM. Stephen Osusky, envoyé extraordinaire, Edouard Benès, ministre des Affaires Etrangères.

ROYAUME SERBO-CROATE-SLOVENE: 7 personnes, avec MM. Ante Trumbitch, ministre des Affaires Etrangères, A. Priumbé, ministre de Serbie, etc. à l'Hôtel d'Orléans, à Préfayhai.

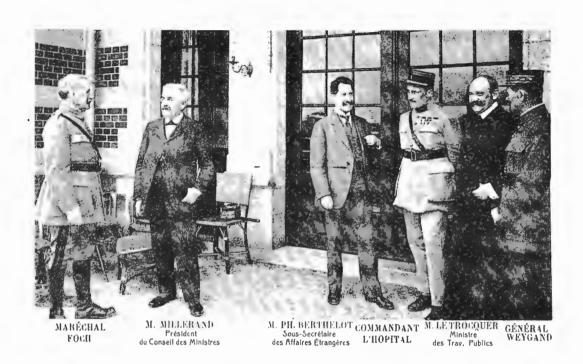
ROUMANIE: 4 délégués, dont M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères, logé à la Villa Sans Souci, les autres membres à l'Ĥôtel de l'Europe

ALLEMAGNE: avec 30 plénipotentiaires, dont MM. Fehrenbach, chancelier d'Empire, Dr Simons, ministre des Affaires Etrangères, Dr Wirth, ministre des Finances, général von Seeckt, commandant la Reichswehr, le célèbre expert von Rathenau, le non moins célèbre Hugo Stinnes, gros manitou de l'industrie Krupp etc. Les premiers installés à la Villa des Sorbiers (Frahinfaz), les autres à l'Hôtel d'Annette et Lubin, à la Villa Marguerite et à l'Hôtel de ... Versailles, rue de l'Hôtel de Ville.

BELGIQUE, avec une trentaine de membres, dirigés par M. Léon Delacroix, premier ministre, professeur à l'U.C.L., président de la Conférence, MM. Paul Hymans, ministre des Affaires Etrangères, comte de Broqueville, ministre de la Guerre, Marcel Jaspar, ministre de l'Intérieur, M. Rolin-Jacquemyns, Commissaire belge en Rhénanie, général Maglinse, chef d'Etat-Major, MM. Theunis et Gutt, experts, etc.

#### FAITS VECUS

Lloyd George avait déclaré qu'il n'allait pas à Spa pour reviser le Traité de Paix (Versailles, juin 1919), mais pour l'exécu - ter. Il n'eut pas la partie belle, et pas davantage les autres représentants des puissances Alliées. Les plénipotentiaires allemands discutaient pied à pied, notamment M. Hugo Stinnes qui suscita des dé - bats parfois orageux. Il fallut faire appel au maréchal Foch, vain - queur de la Grande Guerre, pour en imposer aux Allemands qui "ou - bliaient "l'issue de la guerre, le ll novembre 1918....
L'arrivée à Spa du maréchal Foch, accompagné de son chef d'état-major le général Weygand, fut annoncée dans la presse et provoqua un mouve-ment de foule dépassant les prévisions. Le 13 juillet, les abords de



Sur la terrasse de la Villa de Neubois pendant la conférence de Spa, en 1920. La délégation française.



Photo de la clôture de la conférence diplomatique de Spa, en 1920 (Photo R. QUIRIN).

la gare et les rues conduisant jusqu'au Château de la Fraineuse étaient noires de monde, les spectateurs s'échelonnant sur plusieurs rangs. L'ovation faite au chef des armées alliées et associées ( les Etats-Unis ) fut inimaginable. Les vivats éclataient de partout, le chauffeur de l'auto du maréchal ne put mettre son moteur en marche. Au milieu d'un enthousiasme indescriptible, les spectateurs, se relayant, poussèrent le véhicule à travers la ville, jusqu'au boule vard des Anglais. On demanda au maréchal ce qu'il pensait de cet accueil. Il répondit: " Pour moi, c'est i-nou-bli-able ", résument fermement ainsi ses impressions. Spa en ses plus beaux 15 août n'avait jamais vu une telle affluence dans ses murs.

## LE 14 JUILLET 1920

La Conférence diplomatique avait créé à Spa, en permanence, nous l'avons décrit, une fiévreuse animation. A l'occasion du 14 juillet, la direction du Casino mit sur pied un grand concert sym - phonique dans la grande salle des Fôtes de ce qu'on appelait encore "le kursaal". La salle était pleine à craquer, toutes les nations "alliées "étaient représentées. Dans le grand balcon, à droite de la scène, avaient pris place M. Alexandre Millerand, chef du gouvernement français, entouré de plusieurs ministres, le maréchal Foch, le général Weygand et d'autres officiers supérieurs. L'orchestre entama la soirée en jouant la Marseillaise, que chanta aussitôt toute la salle debout. Des ovations sans fin fusèrent à l'adresse des personnalités françaises notamment, lesquelles s'inclinaient cour - toisement vers l'assistance réellement transportée. Ce fut vérita - blement un moment d'intense ferveur patriotique ...

#### LE PROTOCOLE FINAL

Le 16 juillet, dernière journée des négociations ardues, les Allemands demandent des modifications concernant les livraisons de charbon et émettent des réserves relatives aux " sanctions " ( occupation de la Ruhr etc. ) Les Alliés répondent qu'ils sont seuls ju ges dans ce qu'il convient de faire.

De mauvaise grâce les Allemands signent le protocole par lequel ils s'engagent, à partir du ler août 1920, pour les six mois à venir, à mettre à la disposition des Alliés, chaque mois, deux millions de tonnes de charbon. Ils s'engagent en outre à payer 226 milliards

de francs OR au titre des réparations en vertu du Traité de Versailles du 28 juin 1919. Les Alliés répartissent comme suit le pourcentage attribué aux nations dévastées:

| France   | •    | •     | •   | • | • | • | • | 52 <i>%</i> |
|----------|------|-------|-----|---|---|---|---|-------------|
| Empire B | rita | annio | que | • | • | • | • | 22 %        |
| Italie   | •    | •     | •   | • | • | • | • | 10 %        |
| Belgique | •    | в     | •   |   | • | • | • | 8 %         |
| Japon    |      |       |     |   | • | • | • | 0,75 %      |
| Portugal |      |       |     |   |   |   |   | 0,75 %      |

Les restants, soit 6,50 %, sont réservés pour la Grèce, la Roumanie, l'Etat Serbe-croate-slovène et les autres puissances ayant droit aux réparations.

Les délégations rentreront dans leurs pays, convaincues d'avoir accompli une grande besogne. La question des réparations sera clôtu - rée ultérieurement à Genève.

... On sait que la somme de 226 milliaards en paiements éche lonnés ne fut pas payée régulièrement et, après divers aménagements, elle cessa complètement en 1932. Les Alliés avatent obtenu la réduction de la Reichswehr à 100.000 hommes et la dissolution des organisations paramilitaires allemandes.

L'Allemagne trouva des subterfuges pour ne pas exécuter ces décisions: le mark subit une série de dévaluations et tomba à zéro. Le grand bénéficiaire de la crise financière qui suivit fut un certain Hitler, qui exploita habilement tous les mécontentements et axa sa propagande nationaliste sur le refus des réparations et la révision du Traité de Versailles.

L'Europe, après le Congrès de Vienne en 1815, avait connu quarante années de tranquillité, mais Hitler, lui, n'en donna que vingt ans.

Georges - Em. JACOB

# UN ANGLAIS A SPA ET DANS NOS ARDENNES LIEGEOISES EN 1843

"C'est qwand on bague qu'on veut çou qu'on z'a". Ce bon vieux "spot" wallon que tout le monde connaît vient encore une fois de se vérifier; en déménageant des étagères de cave encombrées de cahiers et de livres classiques de quatre générations, les deux qui nous ont précédés, la nôtre et celle qui nous suit nous avons mis la main sur un livre de 1843 écrit en anglais et dans lequel un certain H.R. ADDISON F.A.S. donne à ses compatriotes d'Outre-Manche une multitude de conseils pour se rendre en Belgique, pour visiter celle-ci et les provinces rhénanes, et éventuellement y séjourner. Tout un chapitre est consacré à Spa, sa traduction sera reproduite in extenso; toutefois, pour la bonne intelligence du texte, il nous a paru indispensable de résumer d'abord un certain nombre de données sur l'équivalence des monnaies anglaises et belges 1843 et 1978, sur les préparatifs avant le départ, sur les moyens de transport par mer et par fer, sur les prix comparés des transports, des hôtels et des services.

#### EQUIVALENCE DES MONNAIES

Pour établir la comparaison, nous partons du cours actuel de la livre-or ancienne, valeur moyenne entre l'achat et la vente, qui est actuellement de 1750 Fr. au marché libre de l'or. En 1843, une livre anglaise vaut environ 25 Fr belges de 1843, ce qui nous permet de calculer le coefficient multiplicateur qui est de : 1750 : 25 = 70 environ

Nous retiendrons donc que 1 franc 1843 vaut 70 francs actuels

1 livre 1843 vaut 1750 francs actuels.

#### Ajoutons encore que :

- 1 livre 1843 = 20 s ou shillings et que 1 shilling vaut 12 pence. Donc 1 shilling 1843 = 1.25 Fr 1843 = 87.50 fr actuels
  - 1 d ou 1 penny 1843 = 10 centimes 1843 = 7 francs actuels
  - 1 crown ou couronne = 5 shillings = 436 Fr actuels environ.

En conséquence, lorsque l'Anglais de 1843 donne un pourboire de une demi-couronne au steward d'un bâteau, il s'agit de 218 francs actuels.

PREPAREZ SOIGNEUSEMENT VOTRE VOYAGE SUR LE CONTINENT : VOUS EVITEREZ BIEN DES MECOMPTES.

Tout d'abord, recommandez bien à votre femme et à vos filles de prendre le moins possible de bagages; évitez d'emporter trop de malles et de gros colis : ce n'est pas seulement gênant mais c'est aussi fort coûteux car les frais de transport sont assez élevés. Evitez par dessus tout les boîtes et les petits colis mais choisissez plutôt des boîtes pas trop grandes et des valises souples. Si Madame veut emporter des chapeaux, qu'elle choisisse des boîtes en bois léger gainé de cuir : c'est le moyen le plus sûr pour transporter ces objets si fragiles.

N'emportez avec vous ni votre voiture ni vos chevaux : d'abord, parce que le réseau ferroviaire et les services de bâteaux à vapeur sont fort bien organisés, et ensuite parce que leur transport côute fort cher.

N'emmenez pas non plus vos domestiques : ils ne pourraient que vous causer des ennuis par suite de leur totale ignorance de la langue et des habitudes du pays; cependant, si vous résidez quelque temps en Belgique, vous pourrez les faire venir quand vous serez bien installés.

Le passeport ne pose pas de problème pour la Belgique : vous en obtiendrez un gratuitement auprès de l'Ambassade; mais si vous êtes pressés, présentez-vous au Consulat de Copthall Court et vous en obtiendrez un pour 10 shillings (875 fr. actuels).

Munissez-vous de tout ce qu'il faut pour écrire car sur le continent, les plumes, le papier et la cire à cacheter sont exécrables; et on peut dire la même chose des médicaments courants.

#### PREPAREZ AUSSI VOTRE ITINERAIRE

Il existe en effet quatre possibilités :

- 1. Ceux qui détestent voyager par mer, choisiront l'itinéraire:
  LONDRES-DOUVRES, DOUVRES-CALAIS (21 miles de traversée seulement),
  puis CALAIS-OSTENDE. Mais c'est l'itinéraire le plus fatigant
  et le plus coûteux: 144 miles pour une dépense totale de
  2 livres 1 shilling, soit plus de 3587,50 fr. actuels. Le
  voyage dure deux jours et vos bagages seront visités deux fois,
  par les douaniers français puis par les Belges.
- 2. On conseille souvent le second itinéraire : LONDRES-DOUVRES-OSTENDE. La traversée dure 7 à 8 heures mais les bâteaux ne circulent que les mardis, mercredis, vendredis et samedis. C'est la voie la plus sûre et elle a été choisie par la Famille Royale. La distance totale est de 137 miles et le prix est de 2 livres 1 penny (3507 fr. actuels).
- 3. Le plus économique est certainement celui de Londres à Ostende par la Tamise; la distance est de 130 miles et la dépense totale de une livre et demi, soit 2625 francs 1978; ajoutez aussi un pourboire d'une demi-couronne pour le steward soit 218 de nos francs.
- 4. Enfin, il y a la traversée Londres-Anvers, 210 miles pour une dépense de 2 livres 2 shillings (3675 francs 1978), pourboire en plus. Non seulement c'est coûteux, mais le contrôle de la douane se fait à bord du bâteau et non pas sur le quai comme à Ostende; de plus, les douaniers sont beaucoup plus tatillons à Anvers. Et il n'y a qu'une seule traversée par semaine qui dure 20 heures ...

#### LES CHEMINS DE FER BELGES EN 1843

Le réseau ferroviaire est déjà bien développé en Belgique à cette époque et on peut le résumer de la manière suivante :

- une voie directe Ostende-Bruges-Gand-Termonde-Malines-Louvain-Tirlemont-Landen-Waremme-Liège-Verviers-Aix-la-Chapelle-Duren-Cologne
- un embranchement Gand-Courtrai-Mouscron-Lille ou Tournai;
- un embranchement Malines-Anvers;
- un embranchement Malines-Bruxelles-Hal-Tubize-Soignies, puis une bifurcation vers Mons et Valenciennes d'une part, vers Charleroi et Namur d'autre part.

La vitesse moyenne des convois - arrêts compris - est de 18 miles à l'heure (29 Km/h), les pointes de vitesse atteignent 24 miles à l'heure soit 39 Km/h. Les convois comprennent 3 classes : la Diligence ou 1ère classe, le Char-à-bancs et le Wagon de 3e classe.

- 1. La <u>Diligence</u> comprend 2 compartiments fermés, prévus chacun pour 9 personnes; les sièges sont bien rembourrés et c'est cette 1ère classe que choisissent les voyageurs anglais.
- 2. Le Char-à-bancs est choisi de préférence par les Belges; il est équipé de 6 bancs rembourrés pour 5 personnes, donc 30 personnes par voiture.
- 3. Enfin la 3e classe ou Wagon n'a pas de toit en été mais on en met un durant la mauvaise saison. Il est équipé de bancs en bois latéraux et offre de la place pour 40 personnes. Gros inconvénient : ce sont les poussières et les escarbilles brûlantes crachées par la cheminée de la locomotive; mais les sportifs préfèrent le Wagon parce que c'est le seul endroit où les chiens sont admins (en payant une place complète) et où il est permis de fumer.

Les gardes du train contrôlent les tickets quand on monte dans le train mais aussi un peu avant la gare d'arrivée; conservez-le soigneusement sinon vous seriez obligé d'en payer un autre. Les gardes peuvent vous obliger à baisser ou à relever les fenêtres; si vous n'êtes pas d'accord, réclamez donc auprès du Chef de Convoi, mais souvenez-vous que c'est uniquement du côté opposé au vent que vous pouvez ouvrir la vitre. Aucun arrêt n'est prévu pour les repas en cours de route.

Le voyageur ne peut emporter avec lui dans le véhicule que des petites valises, des boîtes à chapeaux ou des sacs de voyage; le reste de ses bagages doit être présenté à la gare de départ un quart d'heure avant le départ pour y être enregistré; conservez soigneusement votre souche de bagage car si vous la perdez, vous courez le risque qu'on refuse de livrer vos bagages à l'arrivée. Si vous perdez quelque chose, il faut réclamer à la gare, mais il n'y a qu'une chance sur 10 que vous récupériez votre bien.

C'est à Verviers qu'il faut descendre pour atteindre Spa qui n'est qu'à 10 miles seulement (16 km); mais on attire l'attention du voyageur sur quelques merveilles à ne pas "rater". Et d'abord la descente du plan incliné pour arriver à Liège. (On traduit):

L'approche de Liège par le chemin de fer présente le plus beau coup d'oeil imaginable. Durant la descente du PLAN INCLINE, les yeux sont réjouis par un des plus beaux panoramas que la nature humaine puisse concevoir. La Cité elle-même est bâtie dans une vallée romantique baignée par la Meuse qu'on voit serpenter entre ses rives rocheuses; les collines qui l'entourent sont couvertes de verdure avec de temps à autre une construction fantastique qui frappe d'admiration le voyageur qui arrive directement d'Angleterre. J'ai vu moi-même beaucoup de sites pittoresques en Europe, mais j'en ai vu bien peu qui atteignent la beauté de la vallée de la Meuse et des collines qui entourent Liège (P. 87).

L'auteur mentionne aussi le trajet de Liège à Verviers et le cite comme "l'un des plus curieux du monde".

Voici maintenant le prix du trajet de Ostende à Verviers :

Distance Durée Prix 1ère classe 2e classe 3e classe

148 miles 7 H 15 16,50 Fr 13 Fr 8,25 Fr

Multipliez ces prix par 70, le coefficient multiplicateur cité plus haut et vous constaterez que les prix actuels ne sont certes pas exagérés ...

Pour les bagages, le tarif d'Ostende à Liège est de 4 Fr par 50 kilos; multipliez par 70 et comparez avec les prix d'aujourd'hui ...

# NOTRE ANGLAIS EST ENFIN ARRIVE A SPA (traduction)

Spa est la ville d'eaux à la mode en Belgique; distante de Verviers de 10 miles seulement, on peut donc l'atteindre en moins de 8 heures au départ de Bruxelles. Ce haut lieu de villégiature d'été a été de tout temps honoré par la présence de très hautes notabilités; c'est ici que Pierre le Grand a recouvré la santé et il a tenu à rappeler cet heureux événement en y construisant différents monuments. C'est ici également que l'actuel Souverain de Belgique et sa gracieuse épouse viennent séjourner durant une bonne partie de l'été et durant les premières semaines d'automne (spécialement en septembre au moment des courses). Par ailleurs, les plus respectables familles anglaises qui voyagent sur le Continent ne manquent pas de venir ici rétablir leur santé et jouir d'un OTIUM SINE DIGNITATE. Spa est un des rares endroits à la mode où le coût de la vie ne soit pas trop élevé.

Dans les hôtels, vous pouvez, après arrangement préalable, avoir la pension complète pour 5 fr (350 fr actuels) par jour; mais si vous louez un logement, vous pouvez dépenser encore moins. Les vêtements extravagants ne sont pas à l'ordre du jour et si vous résistez à la tentation des tables de jeu, vous bénéficierez de tout le confort possible avec une dépense modique, même durant la haute saison.

Beaucoup a été écrit concernant la salubrité des Eaux : il n'entre pas dans mes intentions pour l'instant d'en discuter les mérites respectifs et je me contenterai de les citer. La principale source est le Pouhon situé au centre de la ville; au-dessus de celle-ci le Tzar Pierre-le-Grand a édifié une sorte de Temple en remerciement pour la guérison qu'il a obtenue grâce à ses eaux. Chaque année, on exporte près de 1000 cruches (pitchers) par jour; les habitants s'en servent pour divers usages et on affirme que les visiteurs en consomment plus de 5600 litres par an. Le débit est si abondant que la source ne tarit jamais.

La source de la Géronstère est à deux miles au sud de Spa; celle de la Sauvenière est à un mile et quart au sud-est de la ville et sa voisine, la source de Groesbeck, possède des propriétés diurétiques particulièrement marquées d'après le Dr. Jones.

Les Tonnelets, ainsi appelés parce qu'on recueillait l'eau dans un tonneau, se trouvent à un mile et demi à l'est : c'est un but de promenade à cheval; et enfin tout à côté, la source de Watroz.

Non seulement ces eaux sont bues en grande quantité, mais elles sont aussi administrées sous forme de bains et ceux-ci sont très populaires dans toute l'Europe. Cependant, j'ai la ferme conviction que les habitudes régulières et les heures matinales adoptées par les visiteurs de Spa sont pour une grande part responsables des résultats bénéfiques pour la santé. Il faut qu'on se rende compte que SPA n'est rien d'autre qu'un pittoresque hameau qui ne compte que 3500 habitants réguliers; il est vrai qu'il compte 300 à 400 maisons mais la plupart de celles-ci ont été construites pour le seul confort des visiteurs d'été qui dépassent le millier à cette époque ... mais en hiver, deux habitations sur trois sont vides ...

Les visiteurs vivent habituellement dans l'une ou l'autre des auberges. Je les ai essayées presque toutes, mais je dois reconnaître que l'Hôtel d'Orange et l'Hôtel des Pays-Bas sont très confortables : le premier offre beaucoup de place, il est bien équipé et même luxueux; le second présente tout le confort possible avec un tarif modéré pour un Anglais. Tous les deux sont si bons que je conseille à mes compatriotes, si l'un des deux hôtels est complet, de trouver à loger dans le second.

Les Dames qui séjournent à Spa trouvent beaucoup de plaisir à faire des promenades à pied, à poney ou à dos d'âne. Les endroits pittoresques ne manquent pas dans les environs; parmi les plus populaires, la cascade de COO près de Stavelot, Chaudfontaine, le château de Franchimont, les carrières de marbre à Theux, Montjoie, etc. Il y a aussi la promenade des 4 heures, la promenade des sept heures, le jardin des Capucins, ainsi qu'un cabinet d'Histoire naturelle qui appartient à M. Wolf et qui vaut la peine d'être vu.

Les Gentlemen qui ne sont pas tenus d'accompagner leurs amis trouveront des tables de billard qui sont fort fréquentées ainsi que la Redoute où l'on joue continuellement au "rouge et noir" et à la roulette. Cependant, si vous aimez le jeu, évitez ce lieu car la passion du jeu continuellement nourrie vous prendra tout entier et, comme la verge d'Aaron, chassera tout autre désir.

Spa est le seul endroit en Belgique où le jeu soit autorisé en public, aussi certaines de mes gentilles compatriotes viennent y risquer quelqu'argent; mais je suis heureux de dire qu'elles sont très peu nombreuses celles qui s'adonnerv à ce vice et qui encourent en public les critiques d'autres dames plus avisées. La seule chance offerte à un joueur de perdre cette mauvaise habitude, ce sont les conseils d'une compagne respectée et vertueuse. Que le Ciel protège l'homme qui a donné sa foi à une compagne qui accepte cette passion ruineuse car il risque de rouler vers les pires tentations.

Il y a un pasteur anglais qui célèbre les offices durant l'été; il y a aussi un médecin dont on m'a dit beaucoup de bien.

Les boutiques les plus séduisantes sont celles des vendeurs de boîtes de Spa; ces pièces splendides ont été faites d'un bois qui a été saturé par un séjour prolongé dans les eaux minérales. Par ce procédé il est devenu si dur qu'il peut recevoir sur sa surface, et sans aucune absorption, les peintures les plus délicates que j'ai jamais vues; ces peintures sont ensuite vernies, ce qui leur donne un aspect d'émail. Mais tout le monde a vu des exemplaires de ces objets et je ne m'attarderai pas sur ce sujet.

Spa possède un théâtre qui n'est ouvert qu'occasionnellement; une magnifique salle da bal est contigüe à la Redoute et il s'y donne de temps à autre une fête privée.

Les environs sont pittoresques au-delà de tout ce que j'ai jamais vu. Ce sont les grottes de Remouchamps qui sont la grande attraction, mais la descente est dangereuse: aussi je ne conseille pas aux Dames timorées de les visiter. Le village possède une jolie petite auberge, il est situé sur l'Amblève où on m'assuré qu'il était possible de faire de belles pêches; mais tous mes amis à qui j'ai conseillé d'essayer sont revenus désappointés: aussi je ne conseille plus d'y aller pêcher bien que la distance de Spa ne soit que de 9 miles.

Le château de Mon Jardin est tout à côté.

Traduit par le Dr Georges COPPEE Professeur émérire à l'Université de LIEGE

## LES MOULINS BANAUX DU BAN DE SPA (suite)

#### II. LES MOULINS DE SPA, WINANPLANCHE ET MARTEAU

# 1) Le record de 1451 et les banalités

Le record du 24/10/1451, rendu par la cour de justice de Spa, est le document le plus ancien concernant le moulin de Spa qui nous ait été conservé. Le record est un acte authentique et inattaquable dans lequel les échevins d'une cour de justice (six échevins sur sept doivent être présents) témoignent de l'existence de telle ou telle coutume; pour ce faire ils s'appuient sur toute preuve de droit : archives, témoignages et surtout leurs propres souvenirs, d'où le nom "record", du latin "recordari" : se souvenir. Nous y apprenons que le moulin de Spa est banal, on doit y moudre, obligatoirement; le meunier prélève 1/16 de la moûture (4). Le seigneur doit fournir le meunier et tout l'attirail du moulin : roues, meules, mécanisme, hossière (meule pour l'épeautre), tamis et mesures scellées. Par contre, et ceci est particulier à Spa, les habitants doivent construire et entretenir à leurs frais le bâtiment abritant le moulin et le biez amenant l'eau sur la roue. Pour le reste, les coutumes sont identiques à celles rapportées plus haut. A Theux, où certains habitants doivent cependant entretenir le biez, et à Verviers, c'est le seigneur qui fournit le moulin. On peut supposer qu'à Spa la construction du moulin est plus tardive que dans ces deux dernières localités, la population y étant beaucoup moins importante; les Spadois ont aussi voulu avoir leur moulin; le prince, craignant le peu de revenus, a laissé à leur charge une partie des investissements ...

Remarquons que le record de 1451 ne parle pas de la brasserie banale de Spa, ni d'ailleurs du taureau banal qui, lui, devait être fourni par les décimateurs. Au XVIIe s., ceux-ci entretenaient trois taureaux, un pour la herde de la nouvelle · Spa, un pour celle de la vieille Spa, un pour celle de Creppe. Ces taureaux n'étaient pas toujours très bien surveillés : en 1730, la communauté soutint un procès contre les décimateurs afin que le taureau banal soit enfermé et ne gâte plus les récoltes en mangeant et ruinant les prairies, terres et jardins ... Ces géniteurs attitrés ont joué un rôle considérable dans l'amélioration de la race bovine.

2) Tableau des loyers et locataires des moulins (5)

| Date       | Durée     | Moulin  | Loyer annuel   | Locataire                             |
|------------|-----------|---|--|---------------------------------------|
| 5/3/1569   | 1564-1573 | Spa   | 22 muids mouture<br>+ 4 sous, et<br>4 chapons ou<br>32 patars  | Johan BASTIN                          |
| 23/12/1574 | 1573~1582 | Spa   | 22 muids (2/3 seigle, 1/3 froment)                             | Johan BASTIN                          |
| 3/1/1582   | 1582-1591 | Spa   | 30 muids, +<br>4 sols et<br>4 chapons                          | Johan GAENE<br>de Liège               |
| 24/10/1599 | 1599-1608 | Spa   | idem   | Guilleaume<br>LANDRIEU                |
| 19/6/1614  | 1614-1623 | Spa et Marteau<br>Goffin                        | 800 florins bb   | Guilleaume<br>LANDRU                  |
| 10/6/1616  | 1623-1632 | Marteau Goffin<br>démoli,<br>2e moulin à<br>Spa | 600 fl bb  | Henry LE LOUP                         |
| 22/1/1631  | 1632-1638 | Spa   | 600 fl bb +<br>avance de 450<br>patacons                       | Henri LE LOUP                         |
| 23/10/1636 | 1639-1648 | Spa   | 600 fl bb +<br>avance de 300<br>patacons                       | Gielet LE LOUF<br>bourgeois de<br>Spa |
| 14/7/1645  | 1648-1651 | Spa   | 800 fl bb  | Giel LE LOUP                          |
| 15/3/1651  | 1651–1660 | Spa   | 1000 fl bb +<br>20 hausses à<br>25 fl= 1500 fl<br>+ 10e denier | Mathieu<br>MAGHAME, de<br>Verviers    |

| 4/12/1654        | 1654-1669   | Winanplanche<br>construit par<br>le locataire | gratuit  | Mathieu<br>MAGHAM  |
|------------------|-------------|---|--|--|
| ? 1661 1661-1670 |             | Spa   | 1500 fl, + 10e<br>denier (150 fl)<br>tous les 3 ans                | Mathieu<br>MAGHAME de<br>Verviers  |
| 16/5/1664        | 1670-1679   | Spa et<br>Winamplanche                        | 1750 fl bb<br>(-520 fl dès<br>1672)                                | Vve MANGHAME:<br>Marie BERTRAND  |
| 11/10/1672       | emphytéose  | Winamplanche<br>détaché de<br>Spa             | 520 fl bb  | Henry<br>DE BRODURE de<br>Winamplanche   |
| 10/7/1674        |             | Winamplanche                                  | modération à<br>470 fl bb  | idem   |
| 16/11/1688       | 9 ans       | Spa   | 1500 fl + 24<br>hausses de 20 fl<br>bb, + une fois<br>100 patacons | Noël GERARD<br>DE FAZ  |
| 30/4/1695        | 1695-1698   | Spa   | 4500 fl bb<br>d'avance pour<br>3 ans                               | La communauté<br>de SPA  |
| 23/5/1698        | 1698-1701   | Spa   | 1400 fl + 40<br>hausses de 10 fl=<br>1800 fl bb                    | capitaine Noël<br>DE FAZ   |
| 14/6/1701        | 1701-1707   | Spa   | 1500 fl l'an<br>(prolongé)   | Noël DE FAZ  |
| 27/4/1704        | 1704-1710   | Spa   | 1500 fl + 36<br>hausses de 20fl=<br>2.220 Fl                       | Jean BEAUPAIN (de Vaulx-sous Olne ?) et Guilleaume DOYEN, marchar bourgeois de Liège |
| 3/6/1710         | 1710-1716   | Spa   | 1600 fl + 21<br>hausses de 20fl=<br>2.020 fl                       | Thiry PRESSEUX<br>de SPA   |
| 7/11/1713        |             |   | diminution à 1920 fl   |  |
| 21/6/1721        | 1721-1727   | Spa et<br>Winamplanche                        | 1500 fl + 1<br>hausse de 20fl =<br>1520 fl                         | Thiry DE<br>PRESSEUX   |
| 27/2/1739        | 1739-1745   | idem  | 1520 fl (continué)   | idem   |
| 6/4/1742         | ecusin Vinc |   | rèse LCVINIUS, remet<br>commissaire de Spa,                        | le bail à son  |

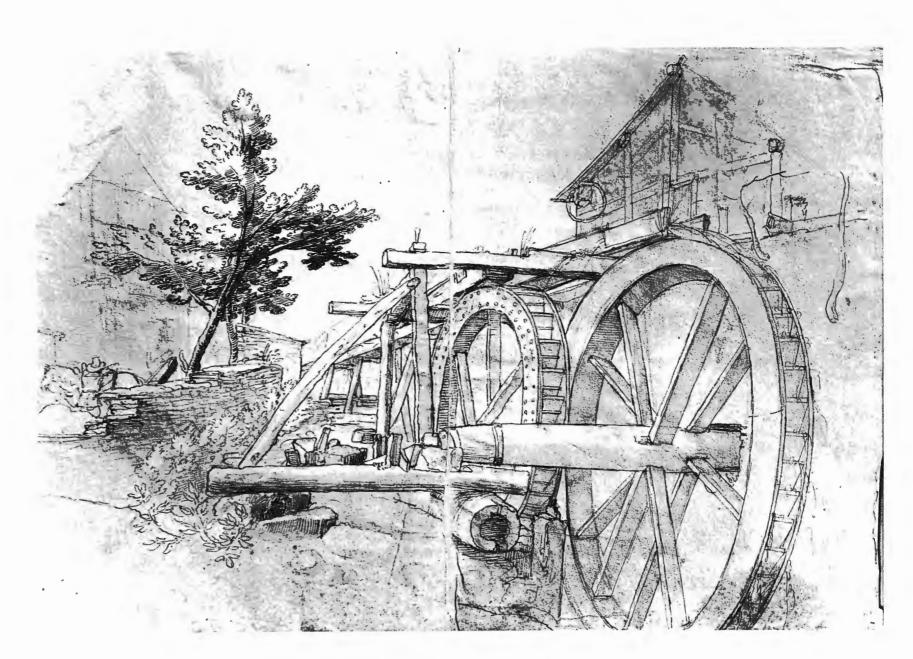
entretenaient trois taureaux, un pour la herde de la nouvelle Spaun pour celle de la vieille Spa, un pour celle de Creppe. Ces taureaux n'étaient pas toujours très bien surveillés : en 1730, la communauté soutint un procès contre les décimateurs afin que le taureau banal soit enfermé et ne gâte plus les récoltes en mangeant et ruinant les prairies, terres et jardins ... Ces géniteurs attitrés ont joué un rôle considérable dans l'amélioration de la race bovine.

2) Tableau des loyers et locataires des moulins (5)

| Date       | Durée              | Moulin  | Loyer annuel   | Locataire                             |
|------------|--------------------|---|--|---------------------------------------|
| 5/3/1569   | 1564-1573          | Spa   | 22 muids mouture<br>+ 4 sous, et<br>4 chapons ou<br>32 patars  | Johan BASTIN                          |
| 23/12/1574 | 1573-1582          | Spa   | 22 muids (2/3 seigle, 1/3 froment)                             | Johan BASTIN                          |
| 3/1/1582   | 1582-1591          | Spa   | 30 muids, +<br>4 sols et<br>4 chapons                          | Johan GAENE<br>de Liège               |
| 24/10/1599 | 1599 <b>–</b> 1608 | Spa   | idem   | Guilleaume<br>LANDRIEU                |
| 19/6/1614  | 1614-1623          | Spa et Marteau<br>Goffin                        | 800 florins bb   | Guilleaume<br>LANDRU                  |
| 10/6/1616  | 1623-1632          | Marteau Goffin<br>démoli,<br>2e moulin à<br>Spa | 600 fl bb  | Henry LE LOUP                         |
| 22/1/1631  | 1632-1638          | Spa   | 600 fl bb +<br>avance de 450<br>patacons                       | Henri LE LOUP                         |
| 23/10/1636 | 1639~1648          | Spa   | 600 fl bb +<br>avance de 300<br>patacons                       | Gielet LE LOUF<br>bourgeois de<br>Spa |
| 14/7/1645  | 1648-1651          | Spa   | 800 fl bb  | Giel LE LOUP                          |
| 15/3/1651  | 1651-1660          | Spa   | 1000 fl bb +<br>20 hausses à<br>25 fl= 1500 fl<br>+ 10e denier | Mathieu<br>MAGHAME, de<br>Verviers    |

graph :

| 4/12/1654  | 1654-1669  | Winanplanche<br>construit par<br>le locataire | gratuit  | Mathieu<br>MAGHAM  |
|------------|------------|---|--|--|
| ? 1661     | 1661-1670  | Spa   | 1500 fl, + 10e<br>denier (150 fl)<br>tous les 3 ans                | Mathieu<br>MAGHAME de<br>Verviers  |
| 16/5/1664  | 1670-1679  | Spa et<br>Winamplanche                        | 1750 fl bb<br>(-520 fl dès<br>1672)                                | Vve MANGHAME:<br>Marie BERTRAND  |
| 11/10/1672 | emphytéose | Winamplanche<br>détaché de<br>Spa             | 520 fl bb  | Henry<br>DE BRODURE de<br>Winamplanche   |
| 10/7/1674  |            | Winamplanche                                  | modération à<br>470 fl bb  | idem   |
| 16/11/1688 | 9 ans      | Spa   | 1500 fl + 24<br>hausses de 20 fl<br>bb, + une fois<br>100 patacons | Noël GERARD<br>DE FAZ  |
| 30/4/1695  | 1695-1698  | Spa   | 4500 fl bb<br>d'avance pour<br>3 ans                               | La communauté<br>de SPA  |
| 23/5/1698  | 1698–1701  | Spa   | 1400 fl + 40<br>hausses de 10 fl=<br>1800 fl bb                    | capitaine Noël<br>DE FAZ   |
| 14/6/1701  | 1701-1707  | Spa   | 1500 fl l'an<br>(prolongé)   | Noël DE FAZ  |
| 27/4/1704  | 1704 –1710 | Spa   | 1500 fl + 36<br>hausses de 20fl=<br>2.220 Fl                       | Jean BEAUPAIN (de Vaulx-sous Olne ?) et Guilleaume DOYEN, marchar bourgeois de Liège |
| 3/6/1710   | 1710-1716  | Spa   | 1600 fl + 21<br>hausses de 20fl=<br>2.020 fl                       | Thiry PRESSEUX<br>de SPA   |
| 7/11/1713  |            |   | diminution à<br>1920 fl  |  |
| 21/6/1721  | 1721-1727  | Spa et<br>Winamplanche                        | 1500 fl + 1<br>hausse de 20fl =<br>1520 fl                         | Thiry DE<br>PRESSEUX   |
|            |            | }   |  | 1  |



Le moulin de Spa en 1612, tel que l'a vu R. Cantagalina.

| 28/3/1768  | 1768-1774  | Spa et<br>Winamplanche | 1400 fl+ 80<br>hausses de 10 fl<br>= 2200 fl + 657<br>fl une fois | Albert BOLEN<br>refusé par le<br>princo                 |
|------------|------------|------------------------|---|---|
| 1/41768    | idom       | ાંડીના                 | 2190 fl + une<br>fois 657 fl                                      | communauté de<br>SPA, avant-<br>dernier<br>enchérisseur |
| 12/11/1773 | emphytéose | Spa et<br>Winamplanche | 244 muids<br>d'épeautre de<br>rente foncière<br>non rachetable    | Gilles<br>LEZAACK<br>bourgeois de<br>Spa                |

18/8/1789 à janvier; décembre 1792 à mars 1793 ; juillet 1794 à mars 1813 : la commune de Spa prend la jouissance des moulins

août 1813 : vente du moulin de Spa à Pierre Denis NEUVILLE, rentier, de Rechain; il sera démoli en 1854.

août 1813 : vente du moulin de Winamplanche à François BIOLLEY et fils de Verviers, qui le vend à Thomas François HAVEM' négociant à Fagne Maron, pour 13.100 frs; le bâtiment existe encore.

Comme nous le voyons dans ce tableau, ce n'est qu'à la fin du XVIIe s. que les moulins sont loués aux enchères publiques; auparavant, ils le sont de gré à gré. C'est alors également que la durée des baux tend à se réduire, passant généralement de 9 à 6 ans. Des lacunes dans la documentation nous empêchent malheureusement d'étudier tous les baux. Si ceux-ci commencent quelquefois à la Noël, c'est presque toujours à la Saint-Jean-Baptiste qu'ils débutent, le 26 juin, soit exactement au milieu de l'année lorsque celleci commençait à Noël, le 25 décembre; quoique dès la fin du XVIe s. l'année commencera à Liège le premier janvier, la tradition subsistera jusqu'à la fin de l'ancien régime. Bien souvent d'ailleurs, loc loyers annuels sont payables par moitié à la St-Jean et moitié à la Noël, parfois à la Saint-Remy et à la mi-mars. Au XVIIIe s., toutefois, il n'est pas rare que le loyer soit mensuel. Dès 1650, il est quasi toujours prévu, en plus du loyer, le vin de "stuit" ou 10e denier, tantôt payé d'avance sur la somme globale du bail, tantôt payé une fois tous les trois ans, tantôt fixé forfaitairement.

En général, sauf en 1721, les enchères sont assez animées, la somme de départ se trouvant augmentée de 25 à 35 %, les amateurs ne manquent pas car les revenus sont importants.

Mais il arrive aussi que les espérances soient trompeuses, c'est du moins ce que prétendent certains locataires afin d'obtenir une prolongation ou un renouvellement de leur bail pour les "remettre à flot". C'est surtout dans le dernier tiers du XVIIe s., particulièrement troublé par les guerres de Louis XIV, que des demandes ont lieu. La veuve MANGHAME, Marie Bertrand, est une spécialiste du genre. Elle se plaint chaque fois des travaux qu'elle a dû faire : une nouvelle roue pour 30 patacons (120 fl bb), la deuxième roue qui part en ruine, une nouvelle meule qu'il faut acheter; une muraille s'est écroulée au moulin de Winamplanche et a fracassé l'arbre de la roue; suite à des gelées continuelles pendant l'hiver de 1671-72, le moulin n'a eu quasi aucune activité; enfin, le "bon marché" des grains a diminué la valeur de ses revenus puisqu'elle est payée en mouture. Toujours est-il qu'elle parvient à éviter une augmentation de son loyer, fixé à 1500 fl en 1652 et toujours à la même somme en 1688, alors qu'en d'autres endroits les baux ne cessent de monter... En 1675, voici ses raisons : depuis quatre à cinq ans les saisons de Spa ont été fort "maigres", la pauvreté du lieu est présentement si grande, tant pour avoir été foulé des troupes allemandes par deux fois (ravages des récoltes), que pour n'avoir eu de monde pendant les saisons depuis des années (c'est la guerre), que la misère en a fait déserté plusieurs; la plupart des autres sont si pauvres qu'ils n'ont pas de quoi pouvoir acheter du grain, mais ils arrivent bien à se pourvoir de pain avec le peu qu'ils ont auprès des boulangers du pays du roi (duché de Limbourg) qui leur viennent vendre à Spa (cfr I-3); d'autres vont en acheter à Stavelot et Malmedy, de sorte que le moulin demeure sans moudre trois à quatre jours par semaine.

En 1683, c'est la même chanson : elle a beaucoup perdu pendant cette misérable conjoncture du temps et des guerres : elle a livré beaucoup de grain aux misérables habitants de Spa, Winamplanche et environs, qu'elle tâche maintenant de se faire payer petit à petit; les saisons de Spa ont été misérables et le prix du grain est resté bien bas ...

En 1701, c'est au tour de Noël de Faz : il a dû faire des réparations pour 600 à 700 fl bb, il a beaucoup perdu car les prix des grains est très bas et les boulangers étrangers qui peuvent venir vendre dans sa banalité lui font une énorme concurrence; les bourgmestres de Spa avaient repris le moulin en 1695 au même prix que lui : après trois ans, il n'en ont plus voulu à raison des pertes faites ... Finalement, le loyer de Noël de Faz ne sera pas augmenté et son bail sera prolongé 6 ans ...

P. BERTHOLET
(à suivre)

## MANDEMENT DU GOUVERNEUR DE FRANCHIMONT POUR LE VILLAGE DE SART (1716)

Il n'est pas sans intérêt de voir comment autrefois les communes rurales étaient administrées et quels étaient les règlements édictés par les autorités.

Dans la région de Spa, beaucoup de règlements se rapportent aux forêts, à la herde commune ou à la vaine pâture.

La publication des édits se faisait aux plaids généraux, tenus à date fixe et auxquels tous les habitants étaient convoqués.

Le document que nous publions ci-dessous, émanant du Gouverneur de Franchimont, fut lu devant les habitants de Sart le 10 janvier 1716.

Il fut noter que, dans la Principauté de Stavelot-Malmédy, les plaids généraux se tenaient souvent à l'Epiphanie ou à une date voisine de cette fête.

Les différents points de cette ordonnance permettent de se faire une idée de la vie rurale d'autrefois.

A l'article 5, par exemple, on voit qu'il est interdit de sécher du chanvre dans les fours, et ceci pour éviter les dangers d'incendie.

Avant de broyer le chanvre, on le chauffait en effet pour faciliter la séparation des filaments de la tige. Souvent, cette opération se faisait en dehors, sur un scanfâr (excavation creusée dans un talus sur laquelle on posait des claies où on étendait le chanvre. En dessous, à même le sol, on allumait un feu (I).

L'article 6 montre comment, autrefois où il n'existait pas d'engrais artificiel et où les troupeaux restaient dans les bois et les fagnes une bonne partie de l'année, les paysans se procuraient de l'engrais pour les prairies.

Voici ce qu'écrit le professeur Louis Remacle dans son livre "Le Parler de La Gleize" :

"Les fossés: "ainsi s'appelait la boue que les paysans recueillaient autrefois jusqu'au XIXe siècle, dans les fossés des chemins, auprès des fontaines et des abreuvoirs, et aussi dans la cour de la ferme. On répandait, so l'pavée de la mousse et de la bruyère. Matin et soir, en allant boire, le bétail foulait ces stiernores (4) et y fiantait. A côté du tas d'ansène, on faisait un tas de fossés. (2)

On voit qu'à Sart, les paysans allaient jusqu'à répandre ces gazons sur le chemin public par où devait passer la herde.

Les autres articles de l'édit se rapportent notamment aux chemins publics (les chemins royaux et autres) et à leur entretien, à la police des cafés et tavernes, au contrôle des poids et mesures, ainsi que des denrées mises en vente.

Notons aussi l'interdiction de séjour des Egyptiens, c'est-àdire des Bohémiens, aussi indésirables autrefois que de nos jours.

Déjà à cette époque, il était interdit de fumer dans les bois et forêts. Le danger d'incendie était d'ailleurs très grand, non seulement dans les forêts et les fagnes, mais aussi dans les villages où les maisons étaient couvertes de chaume.

On sait que l'église de Sart fut détruite par un incendie le 8 août 1615, ainsi que quarante-deux édifices les plus somptueux du dit village dit un document de 1616.

Nous publierons, à la suite du Règlement du gouverneur de Franchimont un avis affiché en août 1615, qui témoigne du souci de reconstituer, dans la mesure du possible, les archives détruites lors de cet incendie.

La langue employée pour la rédaction des édits est le français, mais les textes renferment plusieurs mots adaptés du patois. Pour les expliquer, nous avons eu recours à d'autres ouvrages de M. Louis Remacle, à savoir, les <u>Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize)</u> 1482-1794 (en abrégé DoC, lex.) et <u>Notaires de Malmédy, Spa, Verviers-Documents lexicaux</u> (en abrégé/Not M.S.V.).

L'abréviation D.L. se réfère au <u>Dictionnaire Liégeois</u> de Jean Haust.

Léon MARQUET

Notes de l'introduction

<sup>(1)</sup> voir L. REMACLE; <u>Le Parler de La Gleize</u>. Liège, 1937, p. 182 (2) id. p. 109

1. Appeaux Généraux (1) tenus par devant nous la Courte et Justice du Sart le 10 janvier 1716

(Archives de l'Etat à LIEGE - Sart - N° 031)

De la part du Noble et Illustre Seigneur le Comte de Lynden,

Gouverneur et Souverain Officier du Château et Marquisatte
de Franchimont.

premier font renouveller tous édits, mandements et comands cy devant publiéz, commandant qu'on ait à les observer ponctuellement, et révoquant toute permission donnée touchant la chasse et la pesche, excepté celles qui peuvent depuis peu avoir été relaxées soub le seel et signature propre dudit seigneur, défendant surabondamment le porte des armes à feu, et que personne ne s'émancipe d'aller à la chasse, prendre ou tuer venaison ou gibiers, ny à cet effect se servir de chiens, lacets, moussettes (2) ou filets pour prendre bégasses, champagnettes (3) ou perdrix et autres volailles non plus que de poisser (4) ny prendre poissons avec tels filets ou harnats (5) es eaux et rivières du Seigneur, encor moin d'en faire trafique et les porter hors cour à peine de dix florins d'or.

- 2. défendant pareillement à toute personne de nourrir ou entretenir aucun chien de chasse comme chien courant, chien couchant, lévriers, espagnottes (6) ou autres et commandant à ceux qui en ont de s'en défaire ens tiers jours à peine de dix florins d'or.
- héritages d'autruy pour y dérober les fruits y croissant, ny asporter (7) les cloitures servantes à renfermer iceux, à peine de dix florins d'or comme dessus est et réparation des domages et intérêts, et pour ceux qui seront trouvé portant des peaux (sic : lire paux = piquets) ou haments (7bis) qui auront servis aux cloitures d'héritages seront sujets à cette peine à moins qu'ils ne se montrent là où ils les auront prins.

- 4. Et afin de prévenir tous périls imminents de feu et pour en esloigner les fatales causes, se fait derechef commandement à ceux et celles qui ont des cheminées salles et défectueuses de les faire nettoier ou réparer ens quinzes jours précisément, à peine de visitation et d'être atteint des amendes en rigueur de justice.
- 5. A quel effet se fait défense expresse que personne n'ait à faire secher lins ou chanvre ès fours pour les broyer ou autrement accomoder, non plus que de fumer tabac dans les bois ou forests ny sur les rues des bourgs ou village; ny d'entrer avec la pipe à la bouche dans les estables et granges, battre les grains icelles allumées, y porter des chandelles ou lamponettes (8) dans icelles allumées, sy elles ne sont mises dans des lanternes closes à peine que dessus.
- 6. Que personne ne se présume de jetter sur les chemins des gazons, stiernures (9) et autres choses à faire broux (10) gâtant par là iceux chemins, et ceux qui ont des mauvais et défectueux le long de leurs héritages aient à les réparer ens quinzaine à peine des amendes comminées par les mandements publiés, et à manque de telle réparation on pourrat passer le long des mauvais chemins dans les héritages, à moindre foulle (11) qu'il se pourrat.

Commandant à tous ceux qui ont ramassé des broux en monceau sur les chemin royaux et autres utilez des les oter ens quinzaine pour que les dits chemins soient et demeurent libres et accessibles, et defendant que personne dorénavant ne s'émancipe de faire tels monceaux à peine que dessus.

7. De plus il est sérieusement défendu à toute personne de <u>formanier</u> (12) ou enjamber par relève séparatoir ou autrement sur les terres ou chemin du seigneur, commandant à tous ceux qui peuvent l'avoir fait de s'en désister, et racler et démolir tout ce qu'ils y peuvent avoir establis par injuste attribution, à peine des amendes susmentionnées. Requérant journée assize pour, à la conduite de son agent ou mambour d'office comparoitre la cour sur les lieux et endroits de cette jurisdiction en suspectéz et illec faire visite

et prendre inspection des entredeux des chemins du Seigneur, et des héritages des particuliers, pour ensuitte pouvoir mettre ordre auxdits mésus (13) et corriger et punir les ménusants et d'abondant que par assoption de vielles gens à ce les plus connues et intelligents ladite cour ait à désigner jour et tems pour, à la conduite prétouchée comparoitre et visiter les chemins royaux et illec renouveller et faire cerclemenage (14) pour le bien, utilité et tranquilité du publique.

- 8. Commandant de plus à tous ceux qui ont des défectueux chemins, fagneux, rabotteux et inaccessibles le long et allentour de leurs héritages de les réparer ens quinzaine, à peine des châtiments comminés, déclarant au cas d'opiniatreté ou non acquiescence qu'il requiérerat, comme il fait deiz maintenant pour alors enseignement de comparoitre la courte sur les endroits comme dit est défectueux, pour aux frais de tels rétifs et désobéissants faire visite des dits chemins, et de suitte les traiter en toute rigueur de justice et les faire condamner aux amendes comminées.
- 9. Commandant aussy que tous ceux qui doivent des <u>piésentes</u> (15) et passages dans leurs héritages et qui neantmoins les ont bouché par pure nouveauté, enpeschant la continuation du libre passage, aient à les remettre en leur primitive état et comme ils ont étéz vu et pratiquéz du temps passé sans qu'ils puissent user d'innovation d'authorité privée, soub quel prétexte que ce soit, à peine que dessus.
- 10. Et de plus aux sergeants et autres ministres juréz d'advigiler soigneusement aux foulles, usurpations et forces qui se font sur les biens et terres qui sont tombées soub la domination dudit seigneur par commande de force et autres pareils, et d'en faire ponctuellement leur rapport à son nambour d'office pour qu'il y soit pourvu et que la punition ne s'en diffère.

- 11. Que personne ne se présume de jurer ny blasphémer le nom de notre Bon Dieu ny de ses saints, non plus que de profaner les saints jours de Dimanche et festes commandées par oeuvres serviles et manuelles ny d'exposer ces jours là ny hayener (16) et débitter des marchandises et denrées vénales à peines des amendes comminées et cy dessus dites.
- 12. Il est défendu à tous taverniers de bierre, <u>brandevin</u> (17) et autres liqueurs de ce Ban de Sart de tirer à boirre pendant les offices divins, et que les <u>hotelins</u> (18) n'aient point à soutenir les beuveurs après les neuf heures du soir dans leur maison ny leur tirer à boire après l'heure dite à eine que dessus.
- 13. Et que personne n'ait à rester ès tavernes après les dites neufz heures du soir ny faire bruits, insolence ou tintamarre sur les rues hors l'heure dite empeschant le repos publicque à peine que dessus.
- 14. Il est pareillement défendu à toute personne de soutenir de nuit dans leure maison les enfants jouants aux cartes, beuvants ou faisants insolences avec jurement blasphèmes et actions scandaleuses, à peine comme dessus de dix florins d'or.
- 15. De plus est fait sérieuse défense à tous hôtes et taverniers et générallement à toute personne de ce Ban du Sart de ne recevoir, loger ou entretenir en leure maison des coureurs, vagabonds, soldats ou autres personnes étrangères, inconnues, s'ils ne montrent attestation d'où ils sont et de leur preudhomie avec billet de santé, à peine des amendes et châtois comminéz.
- 16. En oultre ledit seigneur fait réitérer les mandements concernants les Bohémiens appelléz vulgairement Egiptien et autres
  nations de telle sorte, enjoinnant à tous surcéans de ce
  ban de les chasser promptement et en cas de résistance de
  s'entre aider les uns les autres.
  - 17. Que personne n'ait à tenir gattes ou chèvres pour les laisser <u>bredoyer</u> (19) les hayes ou <u>plantains</u> (20) des héritages

- d'autruy, à peine de trois florins d'or d'amende et saisie d'icelle chèvres.
- 18. Et pour obvier aux abus et fraudes qui peuvent se glisser en la vendition et achat avec faux poids et mesures peu légales, ledit seigneur exhorte Messieurs de la cour de ne pourvoir de toute sorte de poids et mesures justement compassées et scellées, afin que ceux qui voudront faire ajuster et sceller des noeuds (sic = neufs, nouveaux) poids et mesures puissent le faire par adjustance contre ceux de la Justice et que personne, lorsqu'il serat trouvé dans le défaut ou mésus, n'ait occasion d'en imposer au défaut de la cour ny puisse avoir lieu d'aucune exception, et en cas de non conformité au prémis par la cour, on proteste contre elle de dénégation de justice et de tous recours opportuns.
- 19. Entretems que personne n'ait à se servir de pots, poids, et mesures pour l'achat et le débit des choses servantes au commun vivre et usage des hommes, si elles ne sont seellées et approuvées par la Justice du lieu à peine des amendes portées par les statuts Groesbeek, chap. 16, art I.
- 20. Défendant à tous hotelins, bolangers, bouchers et autres de ne vendre ny débiter aucune bière, pains et viandes servants au commun vivre, s'il n'est taxé par la justice du lieu, à peine que dessus, requérant que la Justice ait à s'acquite ter en conséquence de son devoir.
- 21. Et pour prendre soigneux égard à ce que personne ne contrevienne au dessus ledit seigneur commande à ses subalternes et
  substituts comme aux autres ministres de justice de visiter
  chacune semaine ou de certains tems à autre qu'ils trouveront bon de fixer les pains des bolangers, pour voir s'il ne
  se glisse fraude ou malice, soit pour être trop légères,
  mal cuits ou de grain non pure et comme il s'appartient ou
  pour tous autres défauts, afin, en étant fait rapport, punir
  les délinquants suivant la justice et l'exigence du cas.
- 22. Il est pareillement défendu à tous bouchers d'exposer et de vendre aucune viande soufflée et mal assortie, à peine de confiscation outre l'amende en rigueur de justice.

- 23. Et de même à toute personne d'acheter aucune chose suspecte ou présumée désrebée, à peine de confiscation et amende comme dessus, comme aussy soub les mesmes peines de recevoir en gage ou dépots aucunes <u>hardes</u> (21) sy ce n'est du consent du propriétaire, et de comettre aucune lusure (sic) non permise par les loix.
- 24. Et seront icy renouvellés et réitéré tous autres édits, mandements, règlements, et ordonnaces cy devant émanées, affichés et publiéz pour le bien et utilité publieques, enjoinnant et commandant à qui il touche de les mettre en deue exécution à peine des amendes cominées.
- 25. Et notamment ceux qui traitent et ordonnent la bonne économie des bois et forêts de ceste communauté et de la manière dont en doivent profiter les marpans.
- 26. Comme aussy ceux qui défendent de porter pistolets de poche, couteaux à points, baionettes, <u>verdins</u> (22) et autres armes déloialles pour obvier aux homicidages (sic) et inconvénients funestes qui en arrivent que trop souvent, commandant à ses ministres et substituts de saisir et arrêter tous ceux qu'ils trouveront munis de semblables armes traiteuses et déloiales.

Et finallement que les Bourgmestres et magistrat de ce lieu aient incessament et sans dissimulation à faire rentrer les deniers et redevabletéz des anciens bourgmestres qui ont rendu compte, et que ceux qui n'ont encor pas rendu leur compte, aient à se mettre promptement en devoir conformément aux ordonnances des seigneurs supérieurs à peine des amendes y cominées.

Il est encor défendu à qui que ce soit de couper les arbres fruitiers tant dans les entredeux des chemins et les héritages des particuliers que dans les forêts de S. et S.E. et de cette communauté, à peine que devant.

Darimont

Mambour d'office dudit seigneur.

Sart

Commands et défense du Seigneur Souverain officier du Marquisat de Franchimont leu sur les plaids généraux tenus le dix janvier 1716.

Le dit 10 janvier 1716 a été le present command aux plaids généraux des le peuple assemblé, et cela fait le bourgmestre a déclaré à haute voix que s'il y avoit quelque chose qui porteroit préjudice à la communauté qu'il en faisoit protestation.

## 2. Extrait des Archives de l'Etat à LIEGE-SART N° 2 (1608-1620) f 66 verso

Le suyvant at été registré après el bruslement arrivé au Sart de noz coffre et papiers l'an 1615 le 8e jour d'aoust

Advertance aux mannants du ban de Sart

Nous les maire et eschevins de la courte et Justice de Sart, attendu le malheur du brullement de nos registres, documents, papiers et archives arrivé le 8e aouste 1615, font scavoir à touts et un chacun qui ont des copies autenticques des transports et autres documents, de quelques qualités que ce puisse être ci devant réalisés et registréz dans nos registres ayent à les reporter au greffe de nostre dite courte, pour y être registrez et mieux gardés que dans les maisons des familles pour y avoir recours au besoing. On advertis au publicque que les droits de justice et du greffe seront gratis, sinon la registration tant seullement, et on advertis aussy que sy ung homme de famille quy at des documents autentiques à registrer et quy auroit une belle écriture, il luy serat libre de registrer ses actes et documents et (ceux des amis sans rien donner au greffier ou à ses clercques, voir qu'on serat obligé de collationner les susdits documents pour les rendre conforme l'un à l'autre.

## Relatz

Le 17e d'aoust an susdit témoignat au greffe de Sart Remacle le Coutturier l'un de nos sergeants d'avoir publié à l'issue des messes paroissialle dudit Sart le 15 courant et par affiche faite à la porte de l'église dudit Sart l'advertance que dessus.

Actum au dit Sart ce 15 aoust 1615

## 3. Notes

- I) appeaux généraux = plaids généraux. apê : appel en justice (Doc. lex p. 109)
- 2) moussettes : lacet posé à terre (doc. lex p. 285 : Parler de la Gleize, p. 169)
- 3) champagnettes D.L. tchampinne : grive
- 4) poisser : pêcher
- 5) harnats w. hèrna: engin de pêche (Doc. lex. p. 235)
- 6) espagnottes : épagneuls
- 7) asporter: enlever (Not. S.M.V. p. 42)
- 7 bis) haments : cfr Jalhay Hamint : perche horizontale soutenant une haie ou une clôture faite de perches dressées (Notaires, p. 138)
- 8) Lamponettes D.L. lamponète : petite lampe
- 9) Stiernure : litière
- 10) Broux D.L. brou : boue servant d'engrais (synonyme de fossé)
- 11) foule fole : dégât (action de piétiner)
- 12) formanier: exploiter indûment (Doc. lex. p. 214)
- 13) mésus : abus, infraction
- 14) cerclemenage: cerquemanage D.L. tchessemanedje: visite des chemins pour vérifier les empiétements éventuels (Doc. lex. p. 388)
- 15) piésente D.L. pî-sinte : sentier (a. fr. piedsente)
- 16) hayener : étaler, exposer en vente
- 17) brandevin : brandevin, alcool
- 18) hotelins: aubergistes, cafetiers
- 19) brodoyer D.L. brodzer: brouter (arch.)
- 20) plantain : plantations
- 21) hardes : vêtements
- 22) verdin : canne à épée (Not. p. 260)